



education.gouv.fr

[Accueil](#) > [Le Bulletin officiel](#) > [Bulletin officiel](#) > 2013 > n° 16 du 18 avril 2013 > Enseignements primaire et secondaire

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Olympiades nationales des géosciences

NOR : MENE1308399N

note de service n° 2013-053 du 9-4-2013

MEN - DGESCO B3-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux de SVT

Ce texte annule et remplace la note de service n° 2007-161 du 22-10-2007.

Créées en 2008 dans le cadre de l'Année Internationale de la planète Terre, les Olympiades des géosciences constituent une animation scientifique visant à valoriser le champ scientifique concerné. Cette action éducative déconcentrée s'adresse à tous les lycéens des classes de première scientifique. La démarche préconisée doit conduire à développer chez les élèves une nouvelle culture scientifique en soulignant le lien étroit entre les géosciences, les autres disciplines et des métiers diversifiés. En outre, cette démarche doit stimuler chez les élèves l'initiative et le goût de la recherche en abordant les géosciences de manière ouverte. La dimension académique des Olympiades doit enrichir les relations entre les professeurs d'une même académie et les corps d'inspection tout en permettant le repérage, au plan national, des lauréats susceptibles de participer à des compétitions nationales ou internationales. Ces Olympiades sont accompagnées d'une large publicité par voie d'affichage dans les CDI et par annonces orales de la part des enseignants.

Public concerné

Les Olympiades de géosciences sont ouvertes aux lycéens de première des séries scientifiques de l'enseignement public et privé sous contrat, sur la base du volontariat. L'inscription se fait auprès des professeurs, dont le rôle est essentiel dans la motivation des élèves.

Organisation générale et préparation

Un groupe national, coprésidé par un inspecteur général et une personnalité scientifique assistés de professeurs, inspecteurs et universitaires anime et régule le dispositif. Dans chaque académie participante, le dispositif est suivi par un groupe académique présidé par un responsable désigné par le recteur. Chaque académie élabore un ou plusieurs exercices et le(s) transmet au groupe national. Celui-ci élabore les sujets en regroupant, pour un sujet donné, deux à quatre exercices fournis par diverses académies.

Épreuve

L'épreuve dure quatre heures. Le sujet proposé est constitué de deux à quatre exercices distincts.

Calendrier et modalités

Les dates et horaires des épreuves sont fixés nationalement. Chaque académie organise dans le détail les modalités d'inscription et le déroulement des épreuves. L'organisation concrète du concours à l'échelle académique est placée sous la responsabilité des IA-IPR de SVT.

Palmarès et récompenses

Les copies sont corrigées et classées dans chaque académie. Un palmarès académique est établi de façon à permettre de récompenser un nombre significatif de candidats. Une remise de prix académiques fait l'objet d'une cérémonie qui sera l'occasion de valoriser la relation entre les géosciences et le monde éducatif, si possible en associant la presse. Le groupe académique communique ses meilleures copies au groupe national. Celui-ci établit un palmarès national dont la proclamation fait l'objet d'une cérémonie nationale.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Paul Delahaye